

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-VICTOR
SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 21 novembre, le Conseil municipal de la commune de SAINT-VICTOR s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sur la convocation de Monsieur NADAL Jeannik, maire.

Date de la convocation : 15 novembre 2017

Présents : NADAL Jeannik, RIBIERE Patrick, MORTIER Priça, FAURE Stéphane, CLAUZURE Françoise, ROUCHAUD Joël, MOSCATELLI Alain, NADAL Lionel, BOISSEL Christian, SABATER Laetitia, lesquels membres forment la majorité de ceux actuellement en exercice.

Absents excusés : néant

Procuration : VERWAERDE Myriam à Jeannik NADAL

Secrétaire de séance : Mademoiselle CLAUZURE Françoise.

Procès-verbal de la séance du 17 octobre 2017

Le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 17 octobre 2017.

Compte-rendu de la réunion du conseil communautaire du 14 novembre 2017.

Le conseil municipal prend acte du compte-rendu de la séance du conseil communautaire du 14 novembre 2017.

OBJET : Pré-Zonage dans le cadre du PLUI

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal la fiche de pré-zonage proposée par le bureau d'études Artélia pour la Commune de Saint-Victor dans le cadre de l'élaboration du PLUI.

Il est demandé au Conseil municipal de faire part de ses observations, propositions et contre-propositions éventuelles.

Le Conseil municipal considère que les propositions faites ne sont pas pertinentes et ne tiennent pas compte des réalités.

Une réunion de travail est programmée le 5 décembre à 20 heures pour établir des propositions.

DELIBERATION N° 39-2017

OBJET : Statuts de la CCPR

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que lors de la réunion du 14 novembre 2017 du Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Ribéracois, il a été décidé une modification des statuts concernant les compétences.

La CCPR dispose actuellement de 8 compétences obligatoires :

- Aménagement de l'espace
- Développement économique
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets ménagers
- Politique du logement et du cadre de vie
- Création et aménagement de la voirie
- Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire
- GEMAPI.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, a décidé de prendre la compétence « Politique de la ville » dans son acception « Dispositifs locaux de prévention de la délinquance ».

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, l'avis du Conseil municipal est sollicité.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal approuve la modification des statuts proposée.

DELIBERATION N° 40-2017

Objet : Redevance d'assainissement collectif pour 2018

Monsieur le Maire indique qu'il convient de fixer le tarif de la redevance d'assainissement collectif pour 2018.

Il rappelle les tarifs en vigueur en 2017 :

Prime fixe annuelle : 77,91€

Le m³ : 0,98€

Monsieur le Maire propose une augmentation d'environ 1 %.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe les tarifs de la redevance d'assainissement collectif pour 2018 (tarifs nets, le service n'étant pas assujéti à la TVA, celle-ci ne s'applique pas à ces tarifs) :

Prime fixe annuelle : 78,69 €

Le m³ : 0,99 €

Soit pour 120 m³ : 197,49 € (1,65 € le m³).

DELIBERATION N° 41-2017

OBJET : Participation assainissement pour budget communal, mise à disposition du personnel

Monsieur le Maire explique que l'entretien de la station d'épuration concernant l'assainissement collectif est une des missions de l'adjoint technique au service entretien de la commune de Saint Victor. Monsieur le Maire propose qu'une partie du temps de travail relatif à cette mission soit financée par le budget annexe d'assainissement collectif.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte que 10% de la masse salariale de l'adjoint technique au service entretien de la commune de Saint-Victor soit pris en charge par le budget annexe et reversé au budget principal.

DELIBERATION N° 42-2017

OBJET : Désignation d'un élu référent en sécurité routière

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de désigner un référent en matière de sécurité routière. Il sera le relais entre les services de l'Etat et les acteurs locaux et veillera à la diffusion des informations relatives à la sécurité routière.

Le conseil municipal décide de désigner Patrick RIBIERE.

DELIBERATION N° 43-2017

OBJET : Tarif de location de la salle des fêtes et de la salle James Dédier

Monsieur le Maire rappelle que les tarifs de location de la salle des fêtes et de la salle James Dédier ont été fixés par la délibération n° 2012-19 du 13 septembre 2012, puis modifiés par les délibérations n° 2015-22 du 8 septembre 2015 et 2017-29 du 11 septembre 2017.

Il propose de modifier le tarif de location de la salle des fêtes en semaine, dans le cas d'une location supérieure à une journée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal fixe les conditions de location de la salle des fêtes et de la salle James Dédier à compter du 1^{er} janvier 2018.

Location de la salle des fêtes

	Habitants de Saint-Victor, Montagrier, Tocane St-Apre	Autres personnes
Le week-end	150 €	200 €
La journée en semaine	80 €	100 €
La journée supplémentaire en semaine	40 €	50 €
Caution hors nettoyage	150 €	200 €
Caution nettoyage	100 €	100 €

Consommation électrique selon relevé, le kWh	0,20 €	0,20 €
--	--------	--------

Salle James Dédier

	Habitants de Saint-Victor, Montagrièr, Tocane St-Apre	Autres personnes
Du 1 ^{er} mai au 30 septembre	50 €	70 €
Du 1 ^{er} octobre au 30 avril	70 €	90 €
Caution hors nettoyage	100 €	100 €
Caution nettoyage	50 €	50 €
Consommation électrique	compris	compris

Associations locales

Les associations locales bénéficient de la gratuité.

Restaurant « Le Saint-Victor »

Le restaurant « Le Saint-Victor » bénéficie du tarif de 80 € par jour (semaine ou week-end), frais d'électricité en sus, pour la location de la salle des fêtes.

QUESTIONS DIVERSES

Point sur les travaux

La dernière livraison de panneaux a été effectuée ainsi que leur mise en place.

Compte rendu de la réunion du Sivos de Tocane St Apre

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la réunion du 25 septembre 2017 du Sivos de Tocane st Apre.

Le conseil municipal prend acte de celui-ci.